



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2022/0297/119 du 30 août 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

à la société Ets. Guy Haeck & Fils SARL une modification du délai de début des travaux de la remise en état du site sis à Pétange, route de Longwy n° 159.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 8 septembre au 18 octobre 2022).

Pétange, le 7 septembre 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre f.f.,